

tifs à l'éducation, ce sont des choses que certaines personnes de différents passés aiment voir dans leurs documents juridiques, dans leurs documents constitutionnels. Les gens peuvent différer d'opinion sur les moyens, mais à un certain moment, il va falloir réconcilier ces questions-là. Et j'espère encore que le parti progressiste conservateur va aller devant le comité mixte faire des propositions positives pour améliorer la résolution, s'il veut vraiment l'améliorer. Mais, monsieur le président, il faut que le pays bouge sur ces questions-là. Dans la résolution ou dans la proposition constitutionnelle, évidemment, pour les Acadiens, des choses manquent.

J'ai dit tantôt que, dans les procédures, dans certaines choses qui sont proposées, si c'était moi-même qui faisais cela, je le ferais peut-être différemment. Mais dans un débat comme celui-ci, monsieur le président, il va falloir réconcilier les idées. Il va falloir à un certain moment trouver justement le terrain commun sur lequel on va pouvoir bouger. De plus, j'aimerais voir beaucoup d'autres choses dans cette résolution. Par exemple on n'y a pas inscrit l'institutionnalisation du bilinguisme au Nouveau-Brunswick. Pourquoi? C'est parce que le gouvernement fédéral, contrairement à ce que les députés de l'opposition disent, n'a pas voulu entraver les droits des provinces.

On a dit qu'on ferait cela au strict minimum pour les droits à l'éducation. Y a-t-il un député à la Chambre qui peut honnêtement dire que c'est possible de répondre aux aspirations des francophones dans ce pays sans au moins enchâsser dans la Constitution les droits à l'éducation dans sa langue? Que dire de ces fameuses personnes qui, pendant tout le débat sur le bill 101, demandaient au gouvernement fédéral d'intercéder à la Cour suprême du Canada; moi-même j'ai entendu le chef de l'opposition se lever à la Chambre et demander au gouvernement de contester le bill 101 devant la Cour suprême du Canada. Dans ce projet de résolution on fait quelque chose qui va directement à l'encontre de l'esprit du bill 101, pour justement donner à la minorité anglophone du Québec et aux minorités francophones dans les autres provinces des droits à l'éducation dans leur langue.

● (2020)

[Traduction]

M. Blenkarn: J'aimerais savoir si le député me permettrait de poser une question car elle est reliée à ce qu'il vient tout juste de dire.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député accepte-t-il que l'on pose une question?

M. Breau: D'accord, mais à la fin de mon discours, monsieur l'Orateur.

[Français]

Alors on inscrit le minimum dans cette résolution. Moi, comme Acadien, je préférerais voir l'institutionnalisation du bilinguisme dans les services provinciaux de ma province. Le

La constitution

premier ministre du Nouveau-Brunswick a répété à plusieurs reprises qu'il était disposé à faire cela. Alors je me demande pourquoi, à ce moment-là, il ne convoque pas l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et n'adopte pas une résolution selon laquelle il demande au Parlement fédéral d'inclure dans cette résolution l'enchâssement des droits linguistiques provinciaux, pour assurer ce qu'il y a à peu près dans la section 133 actuelle qui va s'appliquer au Québec et au Manitoba? Au Nouveau-Brunswick cela pourrait s'appliquer. Alors j'aimerais que le premier ministre du Nouveau-Brunswick convoque l'Assemblée législative et adopte une résolution. Je suis convaincu que le débat ne serait pas très long, parce qu'il dit que son parti serait d'accord, le parti libéral serait certainement d'accord au Nouveau-Brunswick, et à ce moment-là on pourrait incorporer dans cette résolution l'enchâssement des droits linguistiques pour le Nouveau-Brunswick, qui serait en plus des droits à l'éducation, ce qui est important pour nous au point de vue de police d'assurance. Cela ne nous donne pas grand-chose de nouveau tout de suite, parce que le droit à l'éducation, elle l'a obtenu par la force politique. Il reste encore des choses à faire. Évidemment, il y a certaines villes anglophones au Nouveau-Brunswick où il y a une minorité importante de francophones qui n'a pas encore d'éducation en français. Mais on pourrait, si le premier ministre du Nouveau-Brunswick le voulait, adopter une résolution à l'Assemblée législative qui institutionnaliserait les services en français et en anglais au Nouveau-Brunswick, et incorporer cela dans cette résolution-ci.

Je conclus là-dessus, monsieur le président. La raison pour laquelle on ne fait pas cela, c'est justement pour ne pas faire ce dont les progressistes conservateurs nous accusent. C'est que dans cette résolution-ci, le strict minimum où on pourrait entraver les droits des provinces, c'est sur le droit à l'éducation. Alors, monsieur le président, j'espère que dans les heures qui vont...

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a la parole.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) voudrait poser une question. J'aimerais mentionner que la période de temps accordé au député de Gloucester, (M. Breau) est écoulée, et que le député de Mississauga-Sud ne peut poser une question qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a eu consentement unanime.

M. l'Orateur adjoint: La présidence a entendu des non. Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe a la parole.